

Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2025**Organisation de la Commission de gestion pour la période du 01.01.2025 au 31.12.2025**Membres de la commission :

Paola De Battisti PDB

Laurent Jaccard LJ

Sandra Laverrière SL, Présidente (dès 1.9.2025)

Ahmad Matar AM, Président (jusqu'au 31.8.2025)

Matthieu Ruano MR

Mathieu Kaeser, MK, suppléant et membre depuis le 1.9.2025

Rolf Hotz RH, suppléant

Truedi Tacheron, suppléante depuis le 1.9.2025

Municipaux	Dicastère	Entretiens
Johann Theux JT	Administration générale, Personnel communal, Finances, Aménagement du territoire, Urbanisme, Relations publiques, Entente des Savoies, Gestion de Crise (après le départ d'Adrien Kündig)	26.2
Laetitia Poinçot LP	Plan Energie et Climat Communal (PECC), Durabilité, Gestion des déchets et du recyclage, Mobilité douce et transports publics, Communication	20.2.
Markus Studer MS	Membre du comité directeur de l'ARPEJE, Membre du comité directeur de l'ARAS Broye-Vully, Membre du comité directeur de FOREMS, Délégué ABSMAD, Mesures sociales et sanitaires, Jeunesse et aînés, Paroisses, Informatique, Délégué CCLT	25.2.
Adrian Kündig AD (jusqu'au printemps 2025)	Forêts, chemins forestiers et refuge, Routes, Port communal et plage, Déchetterie, Employés voirie et conciergerie, Police et parkings, Gestion de crise.	
Pierre_Alain Dessonnaz, PAD (depuis le 7 juillet 2025)	Forêts, chemins forestiers et refuge, Routes, Port communal et plage, Déchetterie, Employés voirie et conciergerie, Police et parkings	26.2
Théodore Lavanchy TL	Bâtiments et propriétés communales, Police des constructions, Normes SUVA, Parcs et Cimetière, chemins, chemins AF et drainages, Eau potable, Eaux claires et usées, STEP Interrégionale, Bâtiment et Domaines, Contrôle des citernes, Service d'entretien (Voirie, déchetterie et conciergerie)	26.2.

1 Préambule

1.1 Commission de gestion

La Commission de gestion (CoGe) a été nommée la première fois au début de la législature 2021-2026. Sandra Laverrière a repris la présidence de la commission le 1.9.2025 à la suite du déménagement d'Ahmad Matar jusqu'alors membre et Président de la commission.

Mathieu Kaeser, suppléant, est passé à membre le 1.9.2025 et Truedi Tacheron a été nommée suppléante.

La CoGe a tenu 8 rencontres (hors entretiens) pour :

- Déterminer les objectifs de la révision pour l'exercice 2025 ;
- Elaborer les questionnaires d'entretiens ;
- Discuter des entretiens et en ressortir les points à mentionner dans ce rapport ;
- Passer en revue les comptes 2025 et poser les questions en vue de la séance de présentation de ces comptes par le Syndic ;
- Elaborer le rapport sur les comptes 2025 ;
- Rédiger son rapport sur la gestion 2025.

1.2 Examen de l'exercice 2025

La CoGe a examiné l'activité de la Municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Elle a axé son rapport sur les informations fournies par la Municipalité.

L'examen a été effectué en conformité avec le guide pratique « Commissions de surveillance », élaboré par le Département des institutions et de la sécurité (DIS), Service des communes et du logement (SCL) à destination des commissions de surveillance des conseils généraux et communaux, de septembre 2019.

La CoGe a fixé les objectifs suivants pour la révision de l'exercice 2025 :

- Établir l'état des points en suspens des exercices précédents
- Etablir l'état des points en suspens relevés par les membres du conseil lors des séances en 2025
- Discuter des dicastères en général avec l'accent sur certains domaines spécifiques
- Obtenir des détails sur les préavis en cours et bouclés.

1.3 Observation - Recommandation

Des remarques de deux types peuvent être formulées à l'intention de la Municipalité dans le rapport qui suit.

L'observation formulée par la CoGe invite la Municipalité à agir afin de combler une lacune constatée par rapport à une loi, une ordonnance ou un règlement, surlignée en bleu dans le rapport.

Lorsque la CoGe constate une amélioration possible, elle le mentionne sous la forme d'une **recommandation** assimilable à une proposition, surlignée en vert dans le rapport.

1.4 Retours de la Municipalité concernant le rapport

La CoGe a obtenu le rapport de gestion de la Municipalité le 31 mars 2026.

De son côté, la CoGe a envoyé une version préalable de son rapport à la Municipalité le 24 avril 2026. Cette version ne concernait que les observations faites durant les entretiens étant donné que les comptes 2025 n'étaient pas encore finalisés. La Municipalité a disposé de 2 semaines pour prendre position et/ou demander des rectifications en cas d'inexactitude.

Le rapport a ensuite été finalisé en tenant compte de ces retours et en y intégrant la partie concernant les comptes 2025 avant sa remise au Président du Conseil Communal le 6 juin 2026.

1.5 Remerciements

La CoGe remercie vivement les membres de la Municipalité pour leur disponibilité et la présentation de leurs dicastères et dossiers lors des différents entretiens.

Nos remerciements s'adressent également à l'ensemble du personnel communal qui œuvre et s'engage en faveur de la communauté locale et contribue ainsi au développement de notre village.

Ce rapport contient une quinzaine de recommandations et aucune observation. Elles sont élaborées afin de soutenir la Municipalité dans sa gestion. La Municipalité est libre de choisir de les suivre ou non.

Nous relevons que le travail de la Municipalité durant l'année écoulée a été conséquent et que la gestion des affaires courantes se déroule sans accrocs majeur. L'équipe en place est motivée et le travail abattu durant 2025 a été important. Grâce à ce travail, la CoGe a constaté avec satisfaction que le nombre de recommandations/observations est passé d'une trentaine à un peu plus de 15 entre 2024 et 2025 et félicite la Municipalité et l'Administration communale pour le travail accompli durant cette législature.

1.6 Nomenclature

Les noms des municipaux ainsi que des membres de la CoGe ont été abrégés dans le document par leurs initiales. Le lecteur est invité à traduire cette nomenclature en Madame ou Monsieur et non à la considérer comme irrespectueuse. Ex: SL se lit comme Mme Laverrière. Cette nomenclature permet de gagner du temps dans la rédaction du document et dans sa lecture.

2 Observations générales concernant l'ensemble des dicastères

À la suite des entretiens qu'elle a menés, la CoGe a observé les éléments suivants qui concernent l'ensemble des dicastères.

La démission de M. Adrian Kündig a été annoncée par le biais de la publication communale 3/2025. La CoGe remercie la Municipalité. La population a été informée en temps voulu de cette démission.

Ne disposant pas de ressources suffisantes et la fin de la législature approchant à grands pas, JT n'a pas organisé de journée au vert avec la Municipalité en 2025.

La CoGe recommande à la future la Municipalité de réorganiser cette journée en septembre 2026 avec la nouvelle équipe qui sera élue.

Les PV du conseil communal disponibles sur le site internet de la commune permettent enfin une recherche par mots-clés, même si la recherche est limitée au PV concerné (une recherche globale sur tous les PV n'est malheureusement pas possible).

Pour donner suite à la remarque de l'an passé concernant la comptabilisation des vacations pour la mise en place de la salle pour les conseils communaux, la Municipalité a délégué cette tâche au personnel communal. La CoGe remercie la Municipalité pour ce changement.

Aménagement des bureaux communaux:

Les travaux d'aménagement des bureaux communaux ont été réalisés et terminés en 2025. La salle de la Municipalité a été déplacée dans l'ancien carnotzet. La salle existante a été partagée en une salle de pause pour le personnel communal et des places de travail supplémentaires pour les employés ont été créées. Le budget pour l'isolation phonique et "odorante" a été tenu. Les fonds ont été prélevés sur le fonds pour travaux futurs. Les employés communaux tout comme les municipaux disposent maintenant d'espaces de travail confortables. Il s'agit maintenant de se demander si le déménagement des bureaux dans la ferme RF45 a encore du sens.

Lors de votations, il est nécessaire de vider la boîte aux lettres pour éviter bourrage et vol de bulletin la veille et lors de week-end de votations.

La CoGe recommande d'organiser le prélèvement les vendredi et samedi précédant les dimanches de votation

Le rapport annuel sur les comptes fait partie intégrante du rapport de gestion de la CoGe. Or il a été demandé régulièrement durant cette législature s'il ne serait pas plus judicieux de confier cette tâche à la commission des finances vu que c'est aussi elle qui se prononce sur le budget. La LC (Loi sur les Communes) autorise les 2 façons de faire. Il serait du ressort du conseil communal de se prononcer sur ce changement de fonctionnement à la suite d'un préavis émanant du Bureau du conseil

communal qui demanderait l'adaptation du règlement du conseil communal en ce sens. Avant de procéder à cette proposition il conviendrait de consulter la commission de finances qui est déjà très sollicitée par les nombreux préavis.

3 Faits à relever propres à chaque dicastère

3.1 Johann Theux – entretien du 04.03.2026 avec SL et PDB

Administration générale, Personnel communal, Finances, Aménagement du territoire et de l'urbanisme, Relations publiques, Gestion de crise et Tourisme

3.1.1 Préavis du dicastère

01/2025	Demande d'un crédit de projet pour les bâtiments sis sur la parcelle RF45	Approuvé avec amendement CF
08/2025	Constitution des organes législatifs et exécutifs de la commune de Faoug pour la législature 2026-2031	Approuvé
10/2025	Comptes 2024	Approuvé
11/2025	Règlement du personnel	Approuvé
12/2025	Création d'un poste supplémentaire de Responsable des services techniques	Approuvé
14/2025	Rémunération de la Municipalité	Approuvé
15/2025	Arrêté d'imposition pour 2026	Approuvé
18/2025	Règlement du port communal	Approuvé
21/2025	Budget 2026	Approuvé

3.1.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
Entente des Savoies	Délégué	2 séances par année. Assemblée générale avec discussion des comptes et du budget - Discussion concernant l'utilisation des copieuses réserves, les possibilités de dépense étant limitées par les statuts.
PDI Rives	Délégation temporaire	Plusieurs séances intercommunales avec le canton (révision de document). Le PDI Rives a maintenant été envoyé au Canton pour examen préalable.
COREB et ARBV (partie vaudoise de la COREB)	Délégué	2 AG par année. Le plan directeur vaudois (et fribourgeois) en cours d'établissement et définit les grands axes au niveau de la Broye.

3.1.3 Formations

JT a effectué plusieurs formations en 2025:

- Différents modules sur MCH2 présentés par le canton
- Portail Abacus (validation des factures et suivi des dépenses)
- UCV: Système de Contrôle Interne (SCI) donnée par l'UCV et qui portait sur les futures exigences que les communes auront à remplir au niveau du controlling.

- Administration du site internet: rédaction et mise en ligne du contenu.

La formation prévue “Stratégie et pilotage de l’action communale” de l’UCV a été annulée.

3.1.4 Personnel communal :

Le poste de **boursière** a de nouveau dû être mis au concours en 2025 à la suite du départ de Mme Karla Paul, effectif au 30 avril 2025. Une nouvelle collaboratrice, Mme Marcia Sagredo, est entrée en fonction le 18 mars 2025 à un taux d’activité de 60 %. Elle a toutefois également présenté sa démission, avec un départ prévu au 31 décembre 2025, ayant trouvé un poste à plein temps dans une autre commune.

Une nouvelle boursière Mme Murielle Cudré-Mauroux a pu être recrutée et a commencé à partir du 1er novembre 2025. Elle n’a pas d’expérience dans la bourse communale mais connaît bien la comptabilité des associations intercommunales (du canton de Fribourg) et le régime comptable MCH2. Elle a également officié comme Présidente de la commission des finances de la Commune d’Autigny durant plusieurs années. Tout laisse à penser que Mme Cudré-Mauroux pourra rapidement s’adapter aux spécificités vaudoises de la comptabilité des communes.

Marlise Gaillet ne soutient plus la boursière actuelle. Cette dernière n’ayant jamais travaillé sur l’ancien système comptable, la Municipalité a fait appel à un boursier externe “itinérant” pour l’aider dans la clôture des comptes 2025.

Un poste de **responsable des services techniques** a été créé pour reprendre les tâches du bureau technique. Cette personne devra s’occuper de la police des constructions, de la gestion des réseaux d’eau potable et d’évacuation des eaux usées, de la gestion des entretiens intérieur et extérieur et de la gestion des bâtiments communaux. Mme Marie-Hélène Andreae a été engagée pour ce poste. Elle a une formation de dessinatrice en bâtiments et a travaillé à la Commune de Payerne. Elle a commencé en novembre et décembre 2025 à 10% et occupe depuis janvier 2026 ce poste à 60%.

Le poste d’**assistant de sécurité publique** (ASP) n’a pas été repourvu. C’est actuellement toujours M. Gérard Andrey qui occupe ce poste. Il est toutefois limité dans le nombre d’heures qu’il peut faire en raison de son employeur actuel car il se trouve en situation de pré-retraite.

Une collaboration avec la Commune d’Avenches est une voie à suivre. Or la Commune d’Avenches exigerait de Faoug un taux d’utilisation fixe de 25% de cet employé qui lui permettrait également d’agir sur d’autres aspects que la gestion des amendes d’ordres comme par ex. la prévention. Actuellement M. Andrey travaille seulement à un taux de 5% environ pour la Commune de Faoug.

Un conseiller communal a demandé à la CoGe d’investiguer sur les heures de piquet des employés communaux, notamment durant leurs vacances. Il n’y a pas de piquet durant les congés ou les vacances des employés. C’est en principe l’employé en charge de la déchetterie qui s’occupe du piquet et ce service bascule chaque semaine. Les employés sont indemnisés 100.- par semaine et rien n’a changé en 2025 par rapport à 2024.

La CoGe remercie la Municipalité d'avoir revu le règlement du personnel et les conditions de travail pour attirer plus de personnel qualifié selon la demande qu'elle avait exprimée dans son rapport précédent.

3.1.5 Finances

Les vacations sont restées stables en 2025 par rapport à 2024. A l'avenir de nombreuses tâches seront déléguées au personnel de l'administration communale.

En 2025, les membres de la Municipalité ont consacré environ 3'200 heures à leur fonction, ce qui correspond à un taux d'activité cumulé d'environ 164%.

La commission des finances s'interroge régulièrement sur l'utilité de faire un préavis pour des montants minimes. C'était le cas notamment pour les travaux de mise en conformité du stand de tir. Or tout montant qui n'est pas porté au budget et qui dépasserait 10'000.- (20'000.- pour les grandes communes) ne devrait pas être dépensé car ces dépenses impactent directement la capacité d'auto-financement de la Commune. Dans l'idéal, il faudrait rédiger un préavis qui regroupe différentes petites dépenses et qui permettrait un amortissement régulier au fil des ans. Le montant le plus important porté au budget 2026 est le pont roulant nécessaire pour la Faoug'rmière. Tout autre montant fera l'objet d'un préavis dans les années à venir.

Une erreur de montant alloué au budget 2026 pour le SDIS (CHF 9'457 de moins par rapport à ce qui devra être payé) implique que le déficit budgété de la Commune serait de CHF 26'735 au lieu des CHF 17'278.- annoncés (cf préavis 21/2025). Cette erreur relevée par un conseiller communal délégué SDIS peut être imputée à l'absence du Municipal en charge du SDIS lors de l'Assemblée Générale de l'automne 2025 lors de laquelle les montants budgétés ont été communiqués.

Il sera nécessaire de commenter cet élément dans le rapport de présentation des comptes 2026. La CoGe demande également au Municipal responsable de ce dicastère de participer à l'AG 2026.

3.1.6 Aménagement du territoire

PACom

La zone réservée renouvelée en septembre 2023 pour une durée de 3 ans sera abolie lorsque le projet PACom sera accepté par le Conseil communal puis approuvé par le canton de Vaud.

La mise à l'enquête complémentaire du PACOM a eu lieu du 20 juin au 20 juillet 2025. La commission PACOM et urbanisme a été largement impliquée dans les discussions consacrées à la pesée des intérêts quant aux oppositions déposées et à la suite à donner au projet PACom.

Il n'y aura pas de 2ème mise à l'enquête complémentaire.

Les propositions de réponse aux oppositions ainsi que les plans fusionnés et le règlement des constructions mis à jour seront soumis au conseil communal le 21.04.2026.

Le dossier complet contenant également le rapport de la commission sera envoyé fin mars à tous les conseillers afin qu'ils aient suffisamment de temps pour en prendre connaissance. Lors de ce conseil

il adviendra aux conseillers de statuer sur les oppositions une par une. Ils pourront choisir si la levée des oppositions se justifie, si le courrier peut être validé ou non et ils devront statuer sur l’approbation ou non du PACOM et de son règlement, y.c. avec les éventuelles modifications.

Si le PACom n’est pas accepté, la zone de réserve tombera si le Canton ne met pas en place une zone réservée cantonale sur l’ensemble du village mais la Commune pourra encore refuser de délivrer un permis de construire ne répondant pas au règlement prévisionnel durant un an au maximum.

L’état du préavis 01/2023 qui se montait à 105'000 est le suivant: 50'103.60 ont été utilisés en 2024 et 27'087.85 en 2025. Le montant restant de 27'808.55 devrait être suffisant pour couvrir la totalité des coûts restants inhérents à la révision du PACom.

Les Rives du Lac

Le nouveau Plan Directeur Intercommunal des Rives Vaudoises du Lac de Morat (PDI Rives) a été révisé et soumis à examen préalable des services cantonaux en octobre 2025. Au retour de l’examen préalable, le PDI Rives sera adapté et mis en consultation publique en 2026. Les Communes et les habitants pourront émettre des remarques sur le PDI mais ne pourront pas y faire opposition.

Les habitants auront alors la possibilité de faire opposition aux projets concrets d’aménagement des rives par la Commune lorsqu’ils se présenteront.

Plan Directeur Régional Broye-Vully

La COREB a entrepris de mettre sur pied un Plan Directeur Régional (PDR), qui traite des thématiques majeures liées à l’urbanisation, la mobilité ainsi qu’aux rives des lacs et à l’environnement de la Broye intercantonale.

La commune de Faoug a participé à toutes les étapes de mise en place du Plan Directeur qui a été mis en consultation publique en mars 2025 et qui est actuellement soumis à l’examen préalable cantonal des adaptations post-consultation publique.

Révision du Plan Directeur Cantonal (PDCn 2050)

La Commune a participé à une 2ème journée thématique “Perspectives pour le territoire”. La première avait eu lieu en 2024. Cette journée était consacrée aux considérations stratégiques et opérationnelles liées au PDCn. Une nouvelle journée d’ateliers participatifs est prévue en 2026.

Ce plan devra revoir l’aménagement de l’ensemble du territoire du Canton à l’horizon 2050.

3.1.7 Urbanisme

Projet de rénovation “RF45”:

Le jury a siégé le 29 janvier 2025 pour évaluer les 6 projets reçus en retour de l’appel d’offres publics pour le mandat.

Selon les critères retenus pour l’évaluation, le projet du cabinet d’architecture Ayer Architectes SA de Granges-Paccots a été retenu (sur la base d’une variante hybride, variante souhaitée également par la

commission). Le mandat lui a été attribué après acceptation du crédit de projet par le Conseil Communal via le préavis 01/2025.

Sur la base du projet présenté des offres ont été demandées (ingénieur, charpente, sanitaires, etc.). Les coûts estimés du projet de l'ouvrage étant sensiblement supérieurs aux estimations du CDAF (Collectif d'Architectes de Faoug), ils ne sont clairement pas soutenables pour la Commune. Une révision du projet a été demandée, quitte même à passer à une variante de démolition et reconstruction totale pour éviter une explosion des coûts. Au cas où cette variante devait être choisie, la Commune devrait alors émettre une recommandation pour le Canton pour demander l'approbation de la démolition du bâtiment qui est classé en catégorie 4 du patrimoine.

Le projet a coûté jusqu'à aujourd'hui à la Commune:

- CDAF (Collectif d'Architectes de Faoug): 137'292.-
- Projet Ayer Architectes: 50'904.-
- Vacations Municipalité: 76.35*50.-= 3'817.50

Il est important que ce dossier continue d'être suivi avec la diligence qu'il mérite. La CoGe salue la décision pragmatique de la Municipalité de demander un nouveau projet avec une variante de démolition. Cette solution sera certainement la plus avantageuse en termes de coûts.

3.1.8 Administration générale

Marina port de Faoug

Plusieurs rencontres ont eu lieu en 2025 entre la Commune, Marina et la fiduciaire qui a été chargée d'examiner la situation financière des sociétés. Différentes variantes ont été considérées. Actuellement c'est l'option pour un rachat global du port et du chantier naval qui est en cours d'évaluation. La prochaine rencontre aura lieu en mars 2026. Le but est d'arriver à un accord de principe avant la fin de la législature. Il est à noter que la concession arrive à échéance en 2029.

La CoGe recommande à la Municipalité de continuer de traiter ce dossier avec diligence et en priorité. Elle lui recommande de prioriser cet investissement par rapport à d'autres (RF45 par exemple) afin de pouvoir garantir des revenus réguliers pour la Commune à l'avenir.

Port communal

Le règlement du port a été adopté en 2025 et approuvé par le Canton.

Le contrôle du port, le respect des dates de mise à l'eau et les autres tâches récurrentes en rapport avec le règlement ont été intégrées au planning du personnel communal. Il leur a notamment été demandé de contrôler les mises à l'eau et l'état des embarcations.

Les nouveaux tarifs définis pour 2026 n'ont toutefois pas pu être appliqués aux contrats existants car ce sont des contrats de type bail à loyer incluant le prix et un changement doit être annoncé suffisamment à l'avance avec l'envoi d'un nouveau contrat à chaque utilisateur.

Le nouveau contrat de location sera transformé en autorisation d'emplacement avec mention des tarifs dont la fixation du montant sera du ressort de la Municipalité.

En ce qui concerne la tarification et pour donner suite à la recommandation de la commission des finances, les tarifs A seront appliqués pour les locaux selon le montant proposé et adopté par le conseil communal et pour les locataires extérieurs à la commune, c'est le prix maximum de la fourchette B qui sera appliqué.

L'alimentation d'un fonds spécial issu des rendements excédentaires du port n'a pas encore été prévue. Elle devrait faire l'objet d'un préavis qui n'est pas à l'ordre du jour avant l'automne 2026 au moins.

Tourisme

Faoug souhaite intégrer l'accord conclu entre AirBnB et l'UCV (Union des Communes Vaudoises) qui permet aux Communes de retoucher la taxe de séjour encaissée directement par AirBnB courant 2026. Ceci nécessite une adaptation du règlement pour que les taxes de séjour puissent être encaissées par des tiers.

Aujourd'hui, la Commune suit les locations disponibles à Faoug sur les plateformes de location.

Près de 850 nuitées ont été déclarées en 2025, ce qui correspond à CHF 1955.-

Un registre des locations doit être tenu par les hébergeurs qui doivent annoncer une fois par mois le nombre de nuitées qui ont été faites dans leur logement. Les logeurs qui ne le font pas reçoivent un rappel de la Commune.

Il est à noter que dès 90 nuits par année, on considère qu'il s'agit d'une activité professionnelle et il doit donc y avoir un changement d'affectation. Ce logement sera considéré comme de la para-hôtellerie et sera soumis à d'autres règles.

La CoGe recommande à la nouvelle Municipalité de modifier le règlement sur la taxe communale de séjour afin d'intégrer rapidement l'accord AirBnB et ainsi libérer des ressources pour d'autres activités.

Barrage de Schiffenen

Le projet est toujours à l'étude. Une séance de présentation a été organisée par le Groupe-E pour informer les communes de son avancement et indiquer que des études d'impact sont en cours, notamment en ce qui concerne la biodiversité et la gestion du niveau du lac de Morat en cas de crue mais aussi pour les informer du trajet de la conduite.

Les éléments transmis sont rassurants mais la Municipalité reste en attente des résultats finaux des études.

Le projet de l'ouvrage devrait être validé en 2028-2029, les Cantons de Vaud et Fribourg étant représentés dans les strates du projet.

Projets informatiques

Plusieurs projets informatiques ont été menés en 2025 pour renforcer la digitalisation de la Commune:

- Solution de partage de documents
- Migration de la solution de gestion communale pour le Greffe et la Bourse
- Nouveau site internet communal

Rencontres avec le Syndic

3 rencontres d'échanges entre la population et le Syndic sur des thèmes aussi divers que la vie communale, les projets en cours ou le développement du village ont eu lieu. De nouvelles rencontres seront organisées en 2026.

Avenir Politique

La commission s'est vue 5 fois. Elle s'est beaucoup investie notamment pour trouver des candidats pour la législature 2026-2031.

Un sondage a été réalisé pour connaître les potentiels intéressés à prendre une fonction politique lors de la prochaine législature et des discussions informelles ont été menées avec ces intéressés. Une éventuelle fusion a également été discutée et la commission estime qu'il faudrait qu'au moins 2/3 du conseil y soit favorable pour qu'une telle fusion puisse avoir une chance de passer auprès de la population du village.

La CoGe recommande à la future Municipalité de créer une commission adhoc dès l'automne prochain qui se chargerait d'étudier les tenants et aboutissants d'une éventuelle fusion.

3.2 Laetitia Poinçot - entretien du 20.02.2026 avec SL et LJ

Plan Energie et Climat Communal (PECC), Durabilité, Gestion des déchets et du recyclage, Mobilité douce et transports publics, Communication, Abri PC.

3.2.1 Préavis du dicastère

05/2025	Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Energie et le Développement Durable (FEDD)	Accepté
13/2025	Règlement de la commission PECC	Retiré
16/2025	Règlement sur l'alimentation du Fonds pour l'Energie et le Développement Durable (FEDD) – 6 modifications	Accepté

3.2.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
ARPEJE	Déléguée CI	2 conseils intercommunaux
ARAS Broye-Vully	Déléguée	Une assemblée générale annuelle
CCSPA - déchets carnés	Déléguée	Une assemblée générale et une séance avec la commission de gestion pour établir le rapport de gestion

3.2.3 Formations

Pas de formations suivies cette année.

3.2.4 Communication

Ce sujet n'a pas été traité cette année par manque de ressources attribuées à ce projet. L'idée aurait été d'établir une stratégie de communication globale, incluant le site, une application dédiée, ainsi que les autres voies de communication avec la population (flyers ou autre). Seul le nouveau site a été mis en fonction mais s'agissant d'un projet IT-technique, c'est JT qui s'est chargé de son implémentation, chacun ayant toutefois participé à la création de son contenu.

La définition d'une réelle stratégie de communication pour la commune sera une des tâches à traiter lors de la nouvelle législature.

3.2.5 PECC

Différentes manifestations ont eu lieu en 2025. Elles sont à chaque fois l'opportunité de rassembler les citoyennes et citoyens et de favoriser les échanges et le partage. Elles renforcent le lien social tout en sensibilisant la population aux enjeux énergétiques et climatiques:

- Clean Up Day de septembre
- Fresque du climat
- La Fenêtre de l'Avent

- Démarche participative Place de la gare: une phase de diagnostic d'usages s'est déroulée au printemps. Elle a été suivie par un événement public le 14 juin 2025.
- Verger communal: Mise en place de mobiliers urbain en automne 2025 avec l'aide de la population.

3.2.6 FEDD:

Deux préavis ont été présentés à ce sujet en 2025 et la création du fonds FEDD (Fonds pour l'Energie et le Développement Durable) a été acceptée.

A l'heure de la rédaction de ces lignes, ce fonds n'est toutefois pas encore opérationnel, bien qu'un budget lui ait été attribué en 2025 et 2026 et que le Canton l'ait validé le 17 décembre 2025. Ceci est dû à la surcharge de travail de la Bourse dont le personnel a changé plusieurs fois durant ces 2 dernières années ainsi qu'à la migration vers MCH2. Une fois le bouclage des comptes 2025 effectué, la population sera informée de l'entrée en vigueur de ce fonds. En 2025 aucune demande de subvention n'a eu lieu.

Les demandes de subvention seront traitées par la nouvelle cheffe du service technique en ce qui concerne les demandes en lien avec les constructions (bâtiments, économies d'eau, énergie). Toutes les autres demandes seront traitées par le bureau. Il est prévu de déléguer les tâches purement administratives au stagiaire que la Municipalité souhaite engager.

La liste des subventions favorisera dans la mesure du possible les commerces locaux. Ce sera notamment le cas lors de l'achat d'un vélo par ex.

3.2.7 Planification énergétique

Dans le cadre du PECC, une étude de planification énergétique a été réalisée par Maria Wägli en étroite collaboration avec les autorités communales.

Un état des lieux énergétique complet de la commune a été réalisé, incluant l'analyse des consommations des infrastructures existantes et du potentiel de développement des énergies renouvelables.

Le rapport a été envoyé pour validation à la DIREN et à la DGE début octobre 2025 et la version finale a été acceptée par les services cantonaux début 2026.

Ce rapport propose des scénarios d'évolution ainsi qu'un plan d'actions concret à court, moyen et long terme, permettant à la Municipalité de disposer d'un outil stratégique pour orienter ses politiques énergétiques futures.

3.2.8 Balade diagnostique de mobilité

La balade qui a eu lieu le 10 juin 2025 a généré des idées et propositions qui ont trouvé un écho dans les projets de différents dicastères et/ou qui ont été confirmées lors de l'atelier Olga de la place de la gare:

- 1) Atelier participatif aménagement verger (pose de bancs, amélioration circulation mixte vélos/piétons, déplacement passage piéton au-dessus)
- 2) Rénovation éclairage public (amélioration et adaptation de l'intensité sur certains tronçons en cours) + détecteur réparé dans escaliers de l'école
- 3) Réfection prévue de la route de Salavaux (trottoir, 3 passages piétons, nouvelle tentative pour 30 km/h).
- 4) Pose de blocs de pierre sur le chemin menant à la déchetterie prévue pour le printemps 2026 (sièges relai).
- 5) Nouveau banc à l'arbre du pendu.
- 6) Remise de jaune (cailloux) à la Penterette.
- 7) Intégration de bancs/table dans le préau de l'école dans le cadre du projet "Cour Verte" (chapeauté par la fondation suisse pour la Santé et soutenu par "Demain la Broye").

Le projet de réaménagement de la place de la gare a aussi été abordé à la suite de la balade et devra être traité durant la prochaine législature

3.2.9 CFF – Procédures en cas de difficultés d'accès aux rames, site internet

La CoGe constate avec satisfaction que sa recommandation des rapports 2023 et 2024 a été suivie en 2025 en intégrant cette information sur le nouveau site de la Commune. Il s'agissait de la recommandation suivante: *"La CoGe avait recommandé dans son rapport de gestion 2023 d'informer la population sur les moyens de transport alternatifs pour les personnes à mobilité réduite en attendant la mise en conformité de la gare de Faoug. Nous constatons avec regret que cela n'a toujours pas été fait. Nous réitérons notre demande."*

3.2.10 CFF / LNM – Cartes journalières et informations sur les procédures

Il en va de même pour la recommandation suivante. Elle a également été suivie en parallèle à l'implémentation du nouveau site internet. Il s'agissait de: *"La CoGe recommande de mettre à jour les informations concernant les transports sur le site internet, particulièrement les liens qui sont très utiles aux habitants. Recommandation faite en 2023, toujours d'actualité en 2024. La CoGe recommande également de rendre plus compréhensible sur le site internet le fait que les cartes journalières n'ont plus aucun rapport avec la Commune."*

La CoGe remercie la Municipalité pour cette mise en œuvre.

Merci de faire attention lors de la vente des billets LNM que ces derniers ne sont valables que sur les bateaux exploités par cette compagnie.

3.3 Markus Studer – entretien du 25.2.2026 avec MK et MR

Membre du comité directeur de l'ARPEJE, Membre du comité directeur de l'ARAS Broye-Vully, Membre du comité directeur de FOREMS, Délégué ABSMAD, Mesures sociales et sanitaires, Jeunesse et aînés, Paroisses, Informatique, Délégué CCLT

3.3.1 Préavis du dicastère

Aucun préavis en 2025.

3.3.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
ARPEJE	CODIR	Responsable du thème de l'informatique Pilotage stratégique Budget / comptes 2 séances mensuelles du CODIR (avec des rencontres plus régulières lors du changement de directrices) + les conseils intercommunaux.
ARAS Broye-Vully	CODIR	1 séance par mois. Tout fonctionne correctement. Financement assuré par le Canton et la directrice de l'ARAS est efficace.
FOREMS	CODIR	1 séance par mois, dernièrement un peu plus régulièrement
ABSMAD	Délégué	1 séance : budget et comptes
Intégration (Bureau Cantonal Intégration)	Délégué	2 séances d'information et échanges d'expériences faites dans le domaine de l'intégration. But: connaître les mesures à mettre en œuvre au cas où un besoin se faisait sentir au sein de la Commune
CCLT	Délégué	
Les Petits Pas	Représentant de la Commune comme membre de l'association	Assemblée générale
Délégué Jeunesse et Aînés		Sortie des aînés
Réseau Santé Nord Broye (RSNB)		Participation à 2 réunions d'information

3.3.3 Formations

MS n'a participé à aucune formation en 2025.

3.3.4 ARPEJE

Évolution de la population, du nombre et des coûts par élève:

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017
Population au 31.12.	902	929	929	941	891	881	884	901	914
Variation en %	-2.9%	0%	-1,28	5,61	1.13	-0.34	-1.92	-1.42	3.16

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018
Coûts par élève	5'680.-	5'165.-	4'943.-	4'454.-	4'302.-	4'231.-	4'424.-	3'933.-

Sous l'impulsion de la nouvelle direction arrivée en 2024, le climat au sein de l'ARPEJE a poursuivi son apaisement.

Afin de répondre aux préoccupations des parents de Faoug concernant les délais trop courts pour la correspondance ferroviaire le mercredi matin, une solution concrète a été mise en œuvre. Depuis le 12 décembre 2025, un service de CarPostal assure désormais la liaison entre l'école de Sous-Ville et la gare de Faoug, garantissant ainsi le trajet des élèves en toute sérénité.

En 2025, il y avait 90 élèves de Faoug (88 en 2024) dans le cercle scolaire d'Avenches et environs.

Points divers ARPEJE

Contrairement à ce qui avait été recommandé lors des deux précédents rapports, la CoGe constate qu'il n'y a pas ou très peu d'informations transmises au conseil concernant l'ARPEJE alors que c'est un poste important du budget et que la thématique des enfants est un sujet sensible qui concerne de nombreux habitants. Elle recommande à MS de donner des infos sur les thèmes actuels de l'ARPEJE à chaque conseil et réitère sa demande aux délégués (2 membres du conseil et un membre de la Municipalité) de faire un bref rapport lors de chaque conseil qui suit l'un des conseils intercommunaux.

La CoGe relève que pour que la situation de l'ARPEJE soit plus transparente, il faudrait encourager les délégués faougeois auprès du Conseil Intercommunal de l'ARPEJE à faire un retour régulier lors de nos conseils communaux et ne pas attendre le rapport annuel de juin pour le faire. Ajouter un point à l'ordre du jour de chaque Conseil Communal : "Rapport des délégués intercommunaux" pourrait aider à avancer dans la bonne direction.

3.3.5 FOREMS

Mesures de redressement et synergie régionale

Afin de stabiliser une situation complexe, plusieurs leviers stratégiques ont été activés début 2025. Le renouvellement de la direction et des responsables de santé, couplé à une réduction drastique du recours au personnel intérimaire, marque une volonté de reprise en main structurelle.

Parallèlement, l'exploitation mise sur le développement de synergies avec d'autres établissements de la région, notamment l'EMS « Les Noisetiers » à Granges-Marnand. Ce rapprochement permettrait d'atteindre une capacité critique d'environ 160 lits. Une telle envergure autoriserait l'engagement de personnel spécialisé (tel qu'un médecin psychiatre), investissement inenvisageable avec la dotation actuelle de 42 lits.

Implications pour la Commune de Faoug

La participation de Faoug au sein du FOREMS demeure sans impact financier direct pour la Commune: les déficits ne lui sont pas imputés et les vacations de la Municipalité sont intégralement prises en charge par la structure intercommunale. Au-delà de l'aspect financier, ce partenariat offre un accès privilégié aux données stratégiques du réseau médico-social de la Broye et renforce la solidarité entre les EMS du district.

Perspectives et horizons 2026-2028

Le futur établissement prévu pour 2028 (en remplacement des Cerisiers, cédé aux HIB) portera la capacité à 84 places. Ce doublement de l'accueil (contre 42 actuellement) favorisera d'importantes économies d'échelle.

Évolution comptable :

2025 | - 250 000 CHF | Amélioration notable. L'équilibre aurait été atteint sans les coûts exceptionnels liés aux licenciements (doubles salaires transitoires).

2026 (Budget) | - 87 000 CHF | Déficit résiduel principalement dû aux frais notariés liés au rapprochement avec l'EMS des Noisetiers.

3.3.6 Social

Cette année, le traditionnel repas des aînés a laissé place à une "Journée des aînés" au format renouvelé. Dès 10h, les participants ont quitté Faoug par la voie lacustre en direction de Praz. Après un apéritif convivial servi à bord, les convives ont partagé un dîner à terre avant de regagner le village par le lac. Favorisée par une météo radieuse, cette nouvelle formule a rencontré un vif succès et a été saluée par l'ensemble des participants.

La fête de jeunesse ainsi que la fête du 1er août sont 2 manifestations qui ont marqué l'été faugeois.

3.3.7 Paroisse

Bien qu'elle ne soit pas encore finalisée à la fin de l'exercice 2025, la convention entre les différentes paroisses semble désormais proche d'un dénouement. Ce dossier, ouvert depuis 2009 (!), pourrait enfin aboutir en 2026.

Une proposition a été faite par les communes pour un nouveau contrat pour les organistes afin qu'ils soient engagés par la Commune et qu'ils bénéficient de conditions claires lors de maladie, de suppression de cultes, etc. Ce dernier point a été ajouté aux statuts, qui pourraient donc bientôt être signés.

3.3.8 Cure

Rien n'indique que la Cure sera mise en vente par le Canton prochainement. Dans le cadre du PACom, le Canton avait indiqué que la vente de ce type de bâtiment était possible mais aucune information n'a été transmise concernant la Cure de Faoug.

3.3.9 CCLT

La Municipalité tient à réitérer ses vifs remerciements aux membres de la Commission Culture, Loisirs et Tourisme (CCLT). Ce groupe dynamique, force de propositions, joue un rôle essentiel dans le renforcement du lien social au sein de notre village.

Fort de ce dynamisme, la Municipalité envisage une évolution de la Fête d'automne. Afin d'en maximiser la fréquentation, une programmation en septembre — hors vacances scolaires — est à l'étude. L'accent sera mis sur la convivialité et la jeunesse, avec l'intégration d'animations ludiques telles qu'un carrousel.

Enfin, un hommage particulier doit être rendu au travail remarquable de la CCLT pour l'organisation de la première édition du "Cinéma Open Air" à la plage. Malgré les défis logistiques, et grâce à une météo clémente, cette soirée mémorable a offert un nouveau cadre de rencontre très apprécié des habitants.

3.4 Pierre Alain Dessonnaz – entretien du 26.02.26 avec SL, PdB et MR

Forêt, Chemins forestiers et refuge, Port communal, Plage, Police du commerce, Police et parkings, Eclairage public, Affaires militaires, Défense incendie et secours (SDIS), Protection Civile Intercommunale (ORPC),

Pour donner suite à la démission d'Adrian Kündig en cours de législature, PAD a été assermenté le 7 juillet 2025. Cette démarche citoyenne s'inscrit dans une volonté de servir la collectivité, marquant une forme de continuité après ses années d'activité en tant qu'employé communal.

Son entrée en fonction s'est déroulée dans d'excellentes conditions, bénéficiant d'un accompagnement attentif de la part de TL. Au-delà des séances hebdomadaires du lundi, PAD assure une présence régulière au bureau communal, témoignant d'un engagement dans le suivi des dossiers courants.

3.4.1 Préavis du dicastère

Pas de préavis présenté par PA durant 2025

3.4.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
SDIS	Membre de la commission de gestion	2 séances et Assemblée générale (à laquelle il n'a pas participé)
ORPC	Délégué	Une séance annuelle
Police cantonale	Délégué	Séance trimestrielle avec la police cantonale et les 3 communes avoisinantes pour échanger les informations, poser les questions si nécessaire et être mis au courant des infractions commises dans la région
Groupeement Forestier	Délégué	Il semblerait que la commune n'ait plus pris part aux séances bimensuelles du groupeement forestier depuis longtemps.

La CoGe demande au Municipal en charge de participer aux séances bimensuelles de façon régulière lors de la prochaine législature, cette activité faisant partie des fonctions du Municipal en charge de ce dicastère.

3.4.3 Formations:

Pas de formation suivie pour PAD.

3.4.4 Déchets verts:

La CoGe a réitéré à plusieurs reprises sa demande d'informer les citoyens sur la gratuité des dépôts de déchets verts à Avenches (jusqu'à 300 kg). Toutefois, deux rapports récents (COSSEDEC et du Canton) soulignent que la fréquence élevée des levées de la benne actuelle pèse lourdement sur les finances de la déchetterie.

Face à ce constat, la Municipalité aimerait privilégier une alternative locale et écologique : l'aménagement d'une zone de dépôt dédiée aux branchages. Ce projet permettrait un broyage sur place et une revalorisation directe de la matière organique au sein de la commune, offrant ainsi une gestion circulaire plus économique que l'évacuation systématique vers Avenches.

3.4.5 Déchetterie

Dans le cadre de la révision du règlement de la déchetterie, la Municipalité a identifié des disparités importantes dans l'utilisation des infrastructures par les acteurs économiques. Il apparaît que certaines structures déposent des volumes de déchets qui justifieraient, à l'instar d'autres entreprises locales, une gestion autonome des déchets par la location de bennes privées. Ce point a également été relevé par le Canton lors de sa visite.

Parallèlement, les taxes annuelles ont été ajustées pour mieux refléter la réalité des dépôts : CHF 60 pour les entreprises de services, CHF 120 pour les artisans et CHF 225 pour les exploitations agricoles (en raison notamment du volume important de plastiques d'ensilage). Consciente que le système forfaitaire actuel manque encore de précision — la taxe étant identique indépendamment de la fréquence de passage — la Municipalité s'engage à poursuivre sa réflexion. L'objectif final est d'évoluer vers un modèle plus équitable, proportionnel à l'utilisation réelle du service.

Ces réflexions sont intégrées dans le nouveau règlement sur la gestion des déchets qui sera présenté au conseil par un préavis courant 2026. Le préavis concernera le réaménagement de la déchetterie.

Taux de couverture

L'évolution des frais des déchets déposés se compose comme suit :

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Charges	95'589	125'038	192'042	104'008	107'453	104'939
Revenus	101'796	107'899	187'659	119'227	97'416	93'942
Taux de couverture (avec une attribution au fonds de CHF 6206.85)	106.5%	86%	98%	115%	91%	90%

Carte magnétique

Bien que l'installation technique de l'appareil ait été finalisée au cours de l'année 2025, des contraintes administratives liées aux modalités de gestion de la TVA en ont retardé la mise en exploitation. Ces points étant désormais résolus, l'équipement est pleinement opérationnel depuis le 1er mars 2026.

La CoGe remercie la Municipalité pour ce nouveau service qui va être très utile à la population et décharger le personnel administratif.

3.4.6 Routes

Passages piétons et améliorations de la signalétique routière

En 2025, à la suite des constats établis de longue date et après discussion avec la commission des parkings, la Municipalité a décidé de présenter un préavis global relatif à l'amélioration de la signalétique routière et de la sécurité des usagers. Bien que ce projet ne règle pas encore l'ensemble des problématiques identifiées, il permet de faire avancer de manière concrète plusieurs dossiers prioritaires.

Les travaux préparatoires ont commencé, permettant de confirmer un lancement de chantier pour le printemps 2026. Le suivi de ce dossier est désormais assuré par MHA.

3.4.7 Parking

La CoGe salue la reprise en main interne de la gestion des horodateurs. C'est désormais Léo Spahr, collaborateur au bureau communal, qui assure les relevés et l'entretien régulier des appareils, garantissant ainsi une meilleure réactivité.

Autre amélioration apportée au traitement des amendes: les contestations ne sont plus traitées en séance de Municipalité mais directement entre PAD et Léo Spahr.

En 2025, les horodateurs ont rapporté CHF 17'465,93. (2024: CHF 19'574.-)

Les amendes encaissées en 2025 se montent à CHF 20'390,52 (CHF 11'804.65 pour 300 amendes (entre le 26 mai et le 31 décembre 2024)).

Les macarons ont quant à eux rapporté CHF 2'420.

Par ailleurs, une séance de travail entre la Municipalité et la Commission parking a permis de définir les axes d'amélioration de la signalétique routière. L'objectif est de clarifier l'usage de l'espace public, notamment par l'instauration de zones bleues sur les emplacements non réglementés à ce jour. Une fois les aménagements devant le bâtiment communal achevés, la Municipalité concentrera ses efforts sur le parking de la gare (y.c. le restaurant et les propositions d'aménagement ressorties de l'atelier Olga). Il est prévu d'adapter le règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique durant la prochaine législature.

La signalétique du parking de l'école sera intégrée dans la réflexion en cours sur le parking autour de l'administration communale et de l'école

L'adaptation du règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique devra être repris par la nouvelle Municipalité lors de la prochaine législature.

3.4.8 Plage

Les bâches informatives sont maintenant suspendues aux cabines de bain côté place de jeux. Un second panneau devrait également être affiché contre les cabines côté Avenches pour les visiteurs qui atteignent la plage depuis le passage à niveau.

3.4.9 Installation d'un radar

Le voyer a été contacté. L'achat d'un radar coûte près de CHF 20'000.-. L'argent récolté pour les amendes revient à la Commune jusqu'à concurrence de ce montant. L'excédent d'amendes est ensuite récolté par le Canton.

La possibilité d'acheter un radar en commun pour les 4 communes a été évoquée lors de la rencontre avec la gendarmerie.

De plus, des discussions sont en cours avec le voyer pour déplacer plus loin la limite de 50 km/h à la fin de la route Henry Druey ainsi qu'aux Vouats. Une demande officielle contenant tous les articles de loi pour la soutenir a été envoyée au Canton. Les comptages faits pour évaluer cette possibilité avaient été réalisés durant l'hiver, ce qui ôte tout crédit à la demande. Un recomptage a été demandé par la Commune pour l'été.

3.4.10 Eclairage publique

À la suite de l'acceptation du préavis n° 13/2024, le mandat pour la mise en œuvre du nouvel éclairage public a été attribué à l'entreprise Soluxa. Les travaux ont été réalisés en 2025, permettant le passage à un éclairage LED avec gestion communale des intensités et des extinctions. En 2026, il restera à finaliser le secteur du bord du lac, où de nouveaux candélabres seront installés. Une fois cette étape terminée, la Commune pourra prendre en main le système de gestion de l'intensité lumineuse ainsi que les plages d'extinction, selon les besoins constatés. Une économie d'électricité pouvant atteindre jusqu'à 75 % est attendue grâce à cette modernisation. En fonction des retours de la population et des observations de terrain, l'installation de caches flux arrière pourra également être envisagée ponctuellement afin de limiter davantage les nuisances lumineuses.

3.5 Théodore Lavanchy - entretien du 26.02.26 avec SL, MR, PDB

Distribution de l'eau potable, police des constructions, Epuration et STEP interrégionale, Canalisations d'eau claires et usées, Domaines, Bâtiments et propriétés communales, Inspection des normes SUVA, Parcs, Chemins, Routes et chemins AF et drainages, Contrôle des citernes, Services d'entretien (voirie, déchetterie et conciergerie)

3.5.1 Préavis du dicastère

02/2025	Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	Accepté
03/2025	Demande de crédit supplémentaire pour le préavis 09-2024	Accepté
04/2025	Crédit d'étude pour la conduite d'eau usée du bord du lac	Accepté
06/2025	Rénovation de la place de jeux du collège et amélioration du préau de l'école	Accepté excepté la rénovation du préau
07/2025	Achat d'un véhicule de voirie et d'un automate de recharge des cartes de déchetterie	Accepté
09 /2025	Rénovation des routes forestières du Bois de Rosset	Accepté
17/2025	Passages piétons et amélioration de la signalétique	Accepté
19/2025	Règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux usées	Accepté
20/2025	Mise en conformité du stand de tir	Accepté

3.5.2 Délégations du dicastère – activités

Désignation	Fonction	Activités, projets, commentaires
Conseil intercommunal EBBV	Membre CoFin	2 AG ont eu lieu en 2025
Step Avenches		2 séances par an

3.5.3 Formations

Aucune formation spécifique suivie en 2025.

3.5.4 Eau potable

Conduite de secours avec Greng

Aucun avancement en 2025, les CHF 20'000.- demandés par la commune de Greng paraissent injustifiés et sur le principe la Municipalité n'a pas voulu céder.

La CoGe souhaite que la Municipalité soit en mesure de suivre un plan d'action rapide et efficace en cas d'urgence.

Eau –Approvisionnement de la Commune / ABV

Même si le projet a bien avancé en 2025, il a tout de même 1 an de retard par rapport au planning initial. Ce retard est principalement dû à un manque de ressources chez CSD.

- Les plans pour les nouvelles conduites ont été finalisés

- Les demandes de défrichement pour certaines zones de forêt ont été faites

La Commune a aujourd'hui un accord de principe de l'ABV.

Il est fort probable que le budget attribué dans le préavis 03/2024 soit dépassé. Fin 2025, le montant restant était de 88'700.- mais de nombreuses heures n'avaient toujours pas été facturées. L'attribution du mandat à CSD n'a pas fait l'objet d'un appel d'offre sur le marché public. La solution qui a été choisie semblait être la moins chère et la plus rapide (un avocat a été consulté et une discussion avec un ingénieur a eu lieu avant de choisir cette option). Cette attribution n'a toutefois pas été très transparente car les prix ont probablement été limés au maximum pour ne pas atteindre le montant minimum pour le marché public.

Prochaines étapes:

- Envoi des plans au Canton pour demande préalable et obtenir un préavis de tous les services concernés.
- Préparation de la mise à l'enquête publique
- Demander l'adhésion à l'ABV
- Validation de cette adhésion par les conseils communaux de toutes les communes membres
- Début des travaux prévu en mai 2027

La commission de l'eau a été consultée à une reprise afin de valider le tracé des conduites dès que les plans provisoires ont été reçus. TL reçoit très peu d'informations du bureau d'ingénieurs bien qu'ils travaillent de façon pointilleuse et soignée (le planning prévisionnel par exemple ne lui a jamais été transmis). Les informations reçues sont toutes retransmises directement au conseil communal.

La CoGe estime que la Municipalité étant la mandataire dans ce projet, elle devrait faire pression sur le bureau d'ingénieurs pour obtenir plus d'informations. Et se réserver le droit d'échelonner le paiement des factures obtenues sous réserve de transmission de ces informations.

Ce point devra être suivi de près par la nouvelle Municipalité.

Plan Directeur de Distribution des Eaux (PDDE):

Le PDDE confié au bureau Miaz et Weisser a bien avancé en 2025. De nombreux échanges ont été nécessaires pour une analyse approfondie du réseau permettant d'estimer les coûts futurs d'entretien et de développement. Finalisation prévue en 2026.

Auto-contrôle de la qualité de l'eau potable:

Le dossier est finalisé et opérationnel. Il indique que faire dans différents scénarios et notamment quelles analyses doivent être faites régulièrement pour assurer le bon fonctionnement des infrastructures et la bonne qualité de l'eau.

MHA est en formation sur l'outil nécessaire à la surveillance technique du réseau.

Nouvelles taxes 2025 sur l'eau potable:

- Taxe à la consommation: CHF 1.10/m³
- Taxe de base: CHF 30.—

Ces taxes ont été définies pour assainir les comptes de ce domaine qui se doit d'être autofinancé.

Extension réseau ferme Cornaz:

Une extension a été réalisée avec convention pour la répartition des coûts. Elle assure la défense-incendie et permettra le raccordement futur de la ferme Frankhauser.

3.5.5 Eaux usées

Coûts d'épuration:

Les coûts à la STEP d'Avenches sont restés stables mais élevés en 2025 en raison d'eaux parasites. Un monitoring des débits a été demandé pour évaluer l'impact des futurs travaux.

Réfection conduite bord du lac:

Pour donner suite à l'acceptation du crédit d'étude, le bureau Ribi a intégré les synergies avec le remplacement de la conduite d'eau potable. La conduite du chemin de la Rive (1958) sera remplacée.

Projet Revougne:

Intégré à l'étude globale avec analyses complémentaires requises (dossier NPPR insuffisant). Préavis d'investissement prévu juin 2026, travaux automne 2026.

Stations de pompage:

Toutes les installations sont fonctionnelles. La STAP principale et celle des Vouats sont équipées de doubles pompes et d'automates modernes.

Règlement eaux usées:

Révisé et adopté par le Conseil communal, il entrera en vigueur en 2026 pour assurer la pérennité financière du domaine.

PGEE (plan général d'évacuation de l'eau):

Le PGEE doit être revu, le PGEE de la Commune étant relativement ancien.

Or le Canton s'apprête à établir un nouveau standard à suivre. La Commune attend donc cette mise à jour avant de relancer sa rédaction.

Toutefois les travaux avec Ribi pour EU rive résolvent certains problèmes énoncés dans le PGEE actuel, c'est donc une mesure concrète réalisée pour 2025 par la Municipalité.

3.5.6 Nouvelle STEP EBBV

Quelque CHF 8'000.- ont été payés par la Commune pour participer aux frais d'étude.

La mise en service de la nouvelle STEP est prévue pour 2029. Des discussions vont maintenant être menées pour le rachat des infrastructures actuelles par l'EBBV. Pour Faoug il s'agirait de la STAP et des conduites qui vont jusqu'à Avenches. Le montant de la vente sera déduit de la facture à payer à EBBV par Faoug. L'entretien de ces installations sera alors délégué à l'EBVV.

Lors de la dernière AG il a été confirmé que la nouvelle STEP se fera, même sans Micarna. Cette dernière pourra se greffer sur les infrastructures prévues au cas où. TL relève l'importance pour la

prochaine législature de suivre ce dossier de près et de participer aux séances. La Commune avec un représentant au sein de la CoFin y a un rôle important à jouer.

La CoGe rejoint TL dans son analyse et recommande à la prochaine Municipalité de suivre cet important dossier.

3.5.7 Domaines

Patrimoine arboré:

Le nouveau règlement de la Commune est en vigueur depuis fin 2025. Et pour la période où le plan n'était pas encore en vigueur, c'était le règlement du Canton qui faisait foi.

Ce nouveau règlement a un gros impact sur les mises à l'enquête. Une dérogation est nécessaire pour pouvoir procéder à l'abattage d'arbres et une compensation doit systématiquement être proposée. Or cette dérogation est soumise à un droit d'opposition et à la suite de son introduction, plus d'oppositions ont été enregistrées sur les différents projets notamment par des organismes de protection de la nature.

Le fonds de développement du patrimoine arboré lié à ce nouveau règlement était encore à 0.- à la fin 2025.

3.5.8 Forêt

Rénovation des routes forestières du Bois de Rosset

Les subventions prévues dans le préavis 9/25 ont été confirmées. Les travaux préparatoires ont été faits en 2025 et les travaux seront terminés en 2026.

Refuge Bois de Mottet:

Les bancs ont été changés. Il y a eu une publication sur le site internet de la Commune pour informer la population et valoriser le travail du service de voirie.

3.5.9 Gare

Travaux de la gare

Les travaux préparatoires pour la nouvelle gare ont commencé début 2025 et les travaux principaux auront lieu en 2026.

Place de la gare

Une démarche participative a eu lieu en juin 2025: les attentes de la population ont été recueillies par l'Atelier Olga. L'aménagement de cette place fera l'objet d'un préavis en 2026 y.c. l'éventuelle installation d'une borne de recharge électrique.

3.5.10 Petite épicerie

La mise à l'enquête a été effectuée, les travaux préparatoires ont commencé début mars 2025 et l'ouverture a eu lieu mi-mai 2025. L'inauguration avec discours, musicien et apéro offert a été une réussite avec une belle participation de la population.

Après plusieurs mois d'ouverture, les retours sont bons, commerçants et usagers sont contents.

L'entreprise Fresh Cube qui gère les commerçants, versera un loyer de 180.- par mois à la Commune à partir de mai 2026. Jusqu'alors aucun loyer n'était demandé.

L'électricité produite est entièrement utilisée par la petite épicerie elle-même et ne peut donc pas être distribué pour autre usage dans la commune. La Petite Epicerie envisage d'installer à ses frais des panneaux sur le container.

Enfin l'OFCO (Office Consommation de l'Etat de Vaud) demande qu'un point d'eau soit installé dans l'épicerie.

La CoGe recommande de revoir le loyer payé par la Petite Epicerie sachant qu'actuellement elle utilise l'électricité produite par les panneaux solaires installés aux frais de la Commune.

Finalement, le crédit complémentaire demandé dans le préavis 3/2025 n'a pas été entièrement utilisé, notamment grâce à un financement plus important que prévu accordé par le Canton que ce soit pour les panneaux solaires (CHF 1'500 - Programme Bâtiments) ou la participation citoyenne (CHF 15'000 - subvention cantonale) ainsi que par la subvention accordée par Suisse Energie de CHF 36'000.- au lieu des CHF 30'000 prévus. L'excédent de ce préavis pourra être utilisé pour mandater un ingénieur spécialiste en mobilité sur le projet de la Place de la Gare en vue de la réalisation du plan directeur de la gare par exemple.

3.5.11 CAFE

La société est constituée et les membres cotisent. Cependant, la peur de ne pas avoir assez de surfaces inscrites reste présente et le projet pourrait être abandonné en avril 2026.

Une étude complémentaire menée en 2025, montre l'option de raccordement à la conduite du Groupe E Schifflenen – Morat comme la solution la plus avantageuse sur le plan financier (coûts de construction et charges d'exploitation).

Le projet de curage de drainage n'a pas avancé en 2025 et devra être suivi par la nouvelle législature. Le projet n'est pas encore concrètement mis en œuvre mais la Commune n'est pas impactée directement étant donné qu'elle s'est retirée du COPIL et que la nouvelle structure fonctionne de manière autonome.

3.5.12 Bâtiments communaux :

Depuis l'automne, le carnotzet n'est plus loué et sert de salle de Municipalité.

Bloc Locatif :

L'appartement du dernier étage du bloc communal a fait l'objet d'une rénovation complète de la cuisine durant l'été. L'appartement a été reloué en octobre à CHF 1'500.- au lieu des CHF 1'700.- prévus initialement pour couvrir les investissements.

Cette intervention met en évidence la nécessité de rénover progressivement les cuisines du bloc locatif lors des changements de locataires. Vu le dépassement budgétaire, TL suggère d'envisager la création d'un crédit-cadre pour la prochaine législature afin d'anticiper ces dépenses.

Local de chaudière de l'école :

La mise aux normes a été effectuée partiellement. Une porte coupe-feu et une main courante ont pu être installées, mais il reste encore la mise en conformité de la vis sans fin (copeaux) et de l'accès au silo.

Le gros du projet sera la création d'un accès au silo depuis la cour d'école. Ce projet sera probablement regroupé avec les travaux projetés dans la cour de l'école.

CoGe recommande à TL de mettre le local en conformité le plus rapidement possible afin de limiter les risques d'accident.

3.5.12 Police des Constructions:

Le traitement des dossiers de construction a ralenti en 2025 en raison de projets prioritaires (PACom, place de la gare). Le partenariat envisagé avec Avenches n'a pas abouti. L'engagement d'une nouvelle cheffe de service (entrée en fonction janvier 2026, reprise progressive dès décembre 2025) vise à améliorer les délais et alléger la charge administrative.

Pas d'oppositions ni de recours enregistré en 2025.

Composition du Bureau technique communal: Théodore Lavanchy (Municipal), Laury Brünisholz (Secrétaire), appui externe ponctuel et Marie Hélène Andreae (dès décembre 2025).

Le BT utilise la plateforme PermiZ pour le suivi des dossiers (<https://permiz.ch>).

3.5.13 Voirie / Employés communaux

Une transition structurée est en cours entre TL et MHA, Cheffe de service, concernant la supervision du personnel communal et l'animation des séances hebdomadaires. À court terme, MHA assumera seule l'intégralité de ces responsabilités. Cette nouvelle organisation vise à consolider le management interne et à garantir la continuité de l'encadrement, indépendamment des futurs mouvements de personnel.

Le cahier des charges du responsable des services internes et externes a été finalisé. Une planification annuelle des tâches a également été faite, plan qui sera revu au fil des saisons si nécessaire.

La séance hebdomadaire avec le personnel de voirie a lieu les jeudis matin et sera peu à peu reprise par MHA.

3.5.12 Place de jeux de l'école :

La place de jeux de la cour d'école a bénéficié d'une rénovation intégrale durant l'été 2025. Ces nouveaux aménagements semblent ravir les enfants qui investissent les lieux avec enthousiasme, tant durant les récréations que lors de leurs loisirs hors temps scolaire. La CoGe tient à féliciter la Municipalité pour son travail sur ce dossier.

4 Révision des comptes

Le préavis provisoire, les comptes 2025 et le bilan nous ont été transmis par courriel le 28.04.2026. Nous avons envoyé nos questions à JT le 05.05.2026. JT nous a présenté le préavis le 12.05.2026. La CoGe a obtenu une réponse à toutes ses questions et a eu accès à tous les comptes et documents demandés avant la séance. Le rapport succinct de la fiduciaire nous a été remis le 19.05.2026 avec la version finale du préavis 02/26.

Lors du pointage des comptes, la CoGe a eu l'occasion de contrôler les factures de certains préavis dont elle a souhaité avoir connaissance. La Boursière était également présente lors de la présentation du préavis.

Les points relevés par la CoGe lors de la présentation des comptes qui soulevaient des questions ont été ajoutés dans le préavis présenté lors du conseil communal du 23 juin 2026.

4.1 Comptes 2025

La CoGe remercie le Syndic pour la rédaction du préavis qui est très détaillé et complet. Il comprend de nombreuses explications pour les postes dont la différence entre le montant budgété et effectif est importante ou pour les postes dont l'intitulé ne reflèterait pas entièrement le contenu. Les explications apportées dans le document sont claires.

L'exercice 2025 se solde par un **excédent de revenus de CHF 18'982.18**.

	Effectif	Budget
Charges	3'928'315.63	3'863'899.24
Revenus	3'947'297.81	3'831'880.-
Excédents de revenus	18'982.18	-32'019.24

Afin de présenter des comptes proches de l'équilibre, la Municipalité a pris la décision d'effectuer des amortissements extraordinaires d'un montant total de CHF 300'000.- répartis entre les préavis en lien avec l'équipement de la zone artisanale (04/2011), la place de jeu de l'école (06/25), l'aménagement d'un arrêt de bus et parking (01/22) et l'achat d'un véhicule utilitaire (07/25).

Le choix d'amortir un préavis dépend de différents critères:

- Pas d'amortissement possible sur le patrimoine administratif (PA)
- Pas d'amortissement possible sur les domaines autofinancés (eau, tourisme, déchets,...)
- Les travaux en lien avec le préavis doivent être terminés et toutes les factures reçues et payées.

C'est la raison pour laquelle le choix de la Municipalité s'est porté sur les objets mentionnés précédemment.

Dès le prochain exercice comptable, il ne sera légalement plus possible de procéder à des amortissements extraordinaires pour diminuer le bénéfice d'un exercice et un éventuel excédent devra être viré

sur un fond pour investissements futurs ou alors il devra être porté au bilan (point à éclaircir avec la fiduciaire).

Le montant total des emprunts bancaires se montait à CHF 1'500'000.- au 31.12.2025. Ce montant est resté stable.

La marge d'autofinancement, qui reflète la santé financière de la Commune, a augmenté pour passer de 74'602.- à 336'228, ce qui est satisfaisant, après une période de 3 années consécutives de baisse.

La CoGe relève en outre les points suivants :

102.300.1: vacations La CoGe a eu accès au relevé des heures des municipaux. Il s'agit d'un extrait du système de timbrage tipee. Le fichier est très détaillé et rempli avec soin. Nous relevons les points suivants:

- Les vacations sont restées stables entre 2024 et 2025 et sont conformes au budget.
- Lors d'une participation commune à un même événement, JT nous a confirmé que le même nombre d'heures est saisi pour l'ensemble des Municipaux. Nous remercions nos municipaux pour toutes les heures effectuées au sein de leur dicastère.

210.480 Prélèvement du fonds de réserve: Le montant de 85'310.67 est un revenu provenant de la réévaluation du risque débiteurs-impôts de la Commune. Il s'agit d'un revenu exceptionnel.

En conclusion, les comptes sont proches des montants budgétés et la planification a été effectuée de manière sérieuse. La santé financière de la Commune à fin 2025 est bonne.

4.2 Rapport fiduciaire

L'examen succinct des comptes communaux a été effectué par Fidinter et signé le 18 mai 2026.

Sur la base de la norme d'audit suisse 910 Review (examen succinct), l'organe de révision n'a pas relevé de faits laissant penser que les comptes communaux ne sont pas conformes à la Loi sur les Communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes. Les vérifications n'ont pas fait l'objet de remarque ou de recommandation.

5 Propositions de la CoGe au Conseil Communal

5.1 Approbation du rapport de gestion 2025

En conformité au mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné la gestion, en s'appuyant sur :

- Le rapport de gestion 2025 de la Municipalité ;
- Les entretiens exécutés avec les membres de l'exécutif.
- Les documents que la Municipalité a mis à sa disposition

La CoGe relève que :

- Les observations et recommandations ouvertes lors des rapports précédents ont pour la plupart été mises en œuvre;
- Des recommandations ont été émises dans son rapport. Elle suggère que ces points soient traités pour la nouvelle Municipalité.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 1 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver le rapport de gestion pour 2025, avec les remarques mentionnées ci-dessus.

5.2 Approbation des comptes pour l'exercice 2025

En conformité du mandat confié et conformément aux art. 96 à 103 du Règlement du Conseil Communal (version 2018), la CoGe a examiné les comptes 2025, en s'appuyant sur :

- Le préavis municipal 2/2026 – Comptes 2025, avec ses annexes ;
- Le rapport fiduciaire pour l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ;
- Les explications fournies par M. le Syndic.

La CoGe relève que :

- L'exercice 2025 se solde par un excédent de CHF 18'982.18
- Le montant total des emprunts est maintenu à CHF 1'500'000.-.
- Des amortissements extraordinaires pour un montant de CHF 300'000.- ont pu être effectués.

Fidinter SA a effectué la vérification des comptes annuels arrêtés au 31.12.2025, sans formuler de remarques nécessitant un suivi particulier.

La CoGe remercie Monsieur le Syndic et Mme la Boursière pour les explications et réponses apportées lors du pointage des comptes.

En conséquence et en conformité avec l'art. 16, pt. 2 du Règlement du Conseil Communal, la CoGe propose au Conseil Communal d'approuver les comptes 2025 tels que présentés et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière.

6 Approbation

Le présent rapport a été approuvé le 5 juin 2026 par les membres de la CoGe.

Pour la Commission de gestion :

S. Laverrière

P. De Battisti

M. Käser

L. Jaccard

M. Ruano

Distribution

Exemplaires signés : Municipalité (1), Président du Conseil (1),

Sous forme PDF: Président du Conseil, M. le Syndic, Membres de la CoGe

Table des matières

1	Préambule	1
1.1	Commission de gestion.....	2
1.2	Examen de l'exercice 2025	2
1.3	Observation - Recommandation.....	2
1.4	Retours de la Municipalité concernant le rapport.....	2
1.5	Remerciements	3
1.6	Nomenclature.....	3
2	Observations générales concernant l'ensemble des dicastères	3
3	Faits à relever propres à chaque dicastère.....	5
3.1	Johann Theux – entretien du 04.03.2026 avec SL et PDB	6
3.1.1	Préavis du dicastère.....	6
3.1.2	Délégations du dicastère – activités	6
3.1.3	Formations.....	6
3.1.4	Personnel communal :	7
3.1.5	Finances.....	8
3.1.6	Aménagement du territoire.....	8
3.1.7	Urbanisme	9
3.1.8	Administration générale	10
3.2	Laetitia Poinçot - entretien du 20.02.2026 avec SL et LJ	12
3.2.1	Préavis du dicastère.....	13
3.2.2	Délégations du dicastère – activités	13
3.2.3	Formations.....	13
3.2.4	Communication	13
3.2.5	PECC.....	13
3.2.6	FEDD:	14
3.2.7	Planification énergétique.....	14
3.2.8	Balade diagnostique de mobilité	14
3.2.9	CFF – Procédures en cas de difficultés d'accès aux rames, site internet.....	15
3.2.10	CFF / LNM – Cartes journalières et informations sur les procédures.....	15
3.3	Markus Studer – entretien du 25.2.2026 avec MK et MR	15
3.3.1	Préavis du dicastère.....	16
3.3.2	Délégations du dicastère – activités	16

3.3.3	Formations.....	16
3.3.4	ARPEJE	16
3.3.5	FOREMS	17
3.3.6	Social.....	18
3.3.7	Paroisse	18
3.3.8	Cure	19
3.3.9	CCLT	19
3.4	Pierre Alain Dessonnaz – entretien du 26.02.26 avec SL, PdB et MR	19
3.4.1	Préavis du dicastère.....	20
3.4.2	Délégations du dicastère – activités	20
3.4.3	Formations:.....	20
3.4.4	Déchets verts:.....	20
3.4.5	Déchetterie	21
3.4.6	Routes.....	21
3.4.7	Parking	22
3.4.8	Plage	22
3.4.9	Installation d’un radar	22
3.4.10	Eclairage publique	23
3.5	Théodore Lavanchy - entretien du 26.02.26 avec SL, MR, PDB.....	23
3.5.1	Préavis du dicastère.....	24
3.5.2	Délégations du dicastère – activités	24
3.5.3	Formations.....	24
3.5.4	Eau potable.....	24
3.5.5	Eaux usées	26
3.5.6	Nouvelle STEP EBBV.....	26
3.5.7	Domaines.....	27
3.5.8	Forêt	27
3.5.9	Gare	27
3.5.10	Petite épicerie	27
3.5.11	CAFE.....	28

3.5.12	Bâtiments communaux :.....	28
3.5.13	Voirie / Employés communaux.....	29
4	Révision des comptes	30
4.1	Comptes 2025	31
4.2	Rapport fiduciaire.....	32
5	Propositions de la CoGe au Conseil Communal.....	32
5.1	Approbation du rapport de gestion 2025.....	33
5.2	Approbation des comptes pour l'exercice 2025.....	33
6	Approbation.....	33